
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 20 septembre 2010
Séance tenue le 21 septembre 2010

Résolution: CM10 0718

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du centre de tennis du parc Jarry (03-093) »

Vu la résolution CM10 0328 de la séance du conseil municipal du 22 avril 2010 adoptant comme projet de règlement P-03-093-1 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du centre de tennis du parc Jarry (03-093) »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation ont été tenues sur ce projet de règlement par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 18 mai et 15 juin 2010, tel qu'il appert dans son rapport daté du 30 juillet 2010;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 23 août 2010, par sa résolution CM10 0548;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-03-093-1;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2010, par sa résolution CE10 1494;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du centre de tennis du parc Jarry (03-093) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition à l'exception de M. Pierre Gagnier

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement 03-093-1

Signée électroniquement le 27 septembre 2010